



L'INTERCOMMUNALE N°6

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

CHEVREUSE • CHOISEL • DAMPIERRE-EN-YVELINES • LE MESNIL-SAINT-DENIS • LÉVIS-SAINT-NOM • MILON
LA-CHAPELLE • SAINT-FORGET • SAINT-LAMBERT-DES-BOIS • SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE • SENLISSE



OCTOBRE 2024

UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE DES POMPIERS DES YVELINES

Reportage en page 4

merci!



4

DES INONDATIONS RECORDS

Des situations extrêmes
nouvelles



6

MOBILITÉS

Schéma directeur cyclable
« Savoir rouler à vélo »
TÂD et bus



9

SPORT

Fête du vélo 2024
Jeux Olympiques
La Route des 4 Châteaux

Rendez-vous culturels en 2025



LE FESTIVAL À TOUTE HEURE ouvre sa billetterie

La Vallée va de nouveau vibrer au son de concerts jazz, blues, rock, folk, pop, chanson française et musique du monde, avec une programmation digne des plus grands.

Le Festival s'étendra sur 5 week-ends, du vendredi au dimanche, dans deux configurations : intimiste avec la formule Club et en concert assis.

Un concert pour les scolaires est également prévu lors de 4 représentations le jeudi 6 mars à l'espace Jean Racine de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Du 7 mars au 5 avril 2025 www.jazzatouteheure.com



LIRENVAL fête son 25^e anniversaire...

... sur le thème « Des animaux et des hommes ».

Le salon du livre de la Vallée aura lieu le 22 mars 2025 au gymnase Fernand Léger à Chevreuse.

Il sera précédé, comme chaque année, par des rencontres d'auteurs et illustrateurs dans les classes, les 20 et 21 mars. La rencontre littéraire autour de la sélection adulte pour le prix Michel Tournier se tiendra quant à elle le 29 mars à 14h30 à l'espace Jean Racine de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Le 22 mars 2025 de 10h à 18h www.lirenval.org



cchvc.fr

L'INTERCOMMUNALE N°6 HIVER 2024

Bulletin communautaire édité par la CCHVC | ISSN 2823-6890
Tirage : 13 200 exemplaires.

Directrice de la rédaction : Anne Grignon
Comité de rédaction : Cédric Chauvierre, Isabelle Vinçonneau, Marie Guerre
Crédits photos : Marie Guerre, Service Communication des communes de Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Dampierre, Christophe Dufour, Lens Production, SDIS 78, JB Carto
Conception graphique : Carole Mizrahi - effet-immediat.com
Impression : INOV Les Essarts-le-Roi sur papier certifié PEFC 100%
© 2024 CCHVC. Tous droits réservés.



ÉDITO

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) poursuit ses actions selon la colonne vertébrale qu'elle s'est donnée, autour de la préservation et de la valorisation durable de notre cadre de vie.

Après plusieurs années de travail, la CCHVC a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixant un cap et des actions à l'échelle du Territoire pour réduire globalement son empreinte carbone, en particulier par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et des logements privés.

L'inauguration de l'itinéraire 5 du Schéma directeur cyclable a marqué une étape importante de sa mise en œuvre, que nous allons accélérer, en vue de la réalisation d'un réseau de plus de 100 km sur 17 itinéraires à horizon 6 ans.

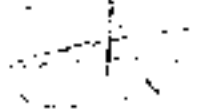
Nous poursuivons également la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques (subvention pour leur destruction) et des chenilles processionnaires (mise à disposition de nichoirs à mésanges).

Notre Vallée a été fortement touchée par des épisodes de pluies extrêmes en octobre, conséquence concrète du réchauffement climatique, responsable de l'intensification des intempéries. Les syndicats de rivière responsables de la gestion de la compétence dite GEMAPI, « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (SIAHVV, PNR) sont mobilisés et se préparent à de nouveaux épisodes en poursuivant les aménagements nécessaires à la réduction de ces phénomènes (entretien des rivières sur domaine public, travaux de renaturation, de reméandrage, aménagements des bassins, etc.), en parallèle des actions des collectivités locales et des actions de prévention, d'adaptation et de protection individuelles.

Remerciements tout particuliers aux pompiers, gendarmes et à toutes celles et ceux qui ont prêté main forte dans ces moments difficiles.

Je vous souhaite une bonne lecture et de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Anne GRIGNON



SOMMAIRE

02 | CULTURE Lirenval et Festival à Toute Heure

04 | À LA UNE Des inondations records

06 | MOBILITÉS Schéma directeur cyclable, « *Savoir rouler à vélo* » - TAD et lignes régulières de bus, Appel à programme Territoires Cyclables, Étude mobilité en Vallée de Chevreuse

08 | SPORT La Fête du Vélo, les Jeux Olympiques et la Route des 4 Châteaux

10 | ENVIRONNEMENT Fonctionnement de la déchetterie de Maurepas, nichoirs à mésange

10 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibérations

11 | FINANCES Taxe de séjour

11 | MUTUALISATION Videoprotection

DES INONDATIONS RECORDS

DES SITUATIONS EXTRÊMES NOUVELLES

Le pays vient de vivre des épisodes pluvieux de grande ampleur. Notre territoire a été particulièrement touché. D'après les relevés disponibles, les précipitations ont dépassé les 80 litres d'eau par m² sur le Sud des Yvelines sur une période de 24 heures. Ces volumes, bien qu'importants, ont surtout eu un impact amplifié par des sols saturés.

Pompiers, gendarmes et agents techniques sont intervenus sans délai. Un grand mouvement de solidarité entre voisins et habitants s'est organisé spontanément (mesures de protection, aide, prêt de pompes en urgence, etc.).

Le SIAHVVY (Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette) a quant à lui fait un énorme travail pour endiguer ces crues au maximum. Malgré la longueur et l'intensité de l'événement, tous les niveaux d'alertes ont été activés. Beaucoup de dégâts sont malheureusement à déplorer. Retour sur cet événement inédit.

À SAVOIR

La cause de ces inondations : le réchauffement climatique et l'accélération des épisodes météorologiques extrêmes avec un phénomène de ruissellement tel que les capacités des systèmes de drainage naturels et artificiels sont dépassées. Les communes se coordonnent pour trouver des solutions pour réduire l'impact des inondations, mais celles-ci dépendent des autorisations administratives à obtenir : trouver la solution technique, instruire les autorisations administratives auprès de la DDT (direction départementale du territoire), chercher les subventions pour financer les travaux, mettre en concurrence les entreprises, etc. Même si les travaux sont considérés comme urgents, les délais de réalisation sont longs. D'autant plus dans le contexte actuel de rigueur budgétaire.

CATASTROPHE NATURELLE

L'ampleur du phénomène et des dommages a conduit à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle accélérée.

Quelles conséquences a cet arrêté pour les sinistrés ?

- À compter de sa date de publication, les habitants sinistrés disposent d'un délai maximum de 30 jours pour présenter leur demande d'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurance.
- Concrètement, ils sont mieux accompagnés et mieux remboursés car les fonds dédiés sont plus importants.
- L'ensemble des communes de la CCHVC a été reconnu en état de catastrophe naturelle, pour l'un ou l'autre, ou les deux épisodes.

COMMENT AGIR ?

Collectivement :

Les gestionnaires des cours d'eau (SIAHVVY-PNR, SMAGER) mènent des travaux de renaturation et de désencombrement des cours d'eau, de gestion et d'entretien des bassins de rétention.

Le deuxième volet de l'action collective concerne la maîtrise tant que possible des eaux de ruissellement, notamment agricoles. Concernant les eaux de ruissellement urbaines,



© Communication Chevreuse



© Communication Chevreuse



© Communication Chevreuse



© SDIS78

Visite de Jean-Noël Barrot à la caserne des pompiers de Chevreuse et sur le terrain le 12 octobre.

toutes les nouvelles constructions sont désormais soumises à obligation d'infiltration à la parcelle. Enfin, les communes engagent également pour lutter contre les inondations des travaux de désimperméabilisation (cours d'écoles).



© Ville de Dampierre



© Communication SLRC



© Communication SLRC

Un bel élan de solidarité

Le dimanche 20 octobre, un concert caritatif organisé par les villes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse, avec l'aide de la Croix Rouge, a fait salle comble.

420 personnes dans le public, artistes bénévoles, associations locales, jeunes de la Noria : la mobilisation a été exceptionnelle. Le concert a permis de récolter plus de 6 000 € pour les sinistrés.

La PEEP a quant à elle réuni, grâce à sa vente de gâteaux, quelques 977 € pour les deux écoles de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Individuellement :

Il revient à chacun de faire des efforts à son niveau : nettoyer sa pompe vide cave et infiltrer à la parcelle. Chaque riverain a également la charge d'entretenir ses berges. Pour cela, il peut demander conseil au PNR et

au SIAHVVY. Dans les situations les plus défavorables (faible pente, sous-sols enterrés), il est recommandé d'installer des clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux usées privés permettant de se protéger des reflux en cas de forte charge du réseau collectif.

En cas de crise, consulter le SIAHVVY.

LES RECOMMANDATIONS DES POMPIERS EN CAS D'ÉPISODE DANGEREUX

Ne vous mettez pas en danger ! Respectez ces consignes de sécurité :

- Ne descendez pas dans les sous-sols ;
- Éloignez-vous des cours d'eau ;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ;
- Limitez vos déplacements, mettez-vous à l'abri ;
- En cas d'urgence, contactez les pompiers au 18.

INTERVENTIONS DES POMPIERS

Grâce aux expériences passées d'événements similaires en 2016 et 2018, les pompiers des Yvelines ont pu capitaliser sur leurs connaissances du territoire. Ils ont ainsi pu envoyer leurs forces opérationnelles sur les points qu'ils savaient sensibles aux risques d'inondation. Bilan :

- Aucune victime ;
- 39 évacuations d'habitations individuelles par embarcations ;
- 1260 demandes de secours liées aux 2 épisodes pluvieux ;
- Mise en sécurité de naufragés de la route et de résidents d'un EHPAD ;
- Épuisement d'un sous-sol d'une clinique, de locaux d'un hôpital et de plusieurs parkings souterrains ;
- Mise en œuvre d'un dispositif de pompage préventif dans des bâtiments d'habitation collectifs ;
- Protection d'œuvres dans un musée (coût du sauvé estimé à plus d'1M€).

OÙ TROUVER DES SOURCES D'INFORMATION ?

- Sur le site de votre commune ;
- Sur le site du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Orge-Yvette : www.orge-yvette.fr ;
- Trois brochures sur la gestion et la prévention des inondations figurent sur le site du SIAHVVY siahvvy.org ;
- Toujours sur le site du SIAHVVY, il est possible de s'inscrire au « système d'alerte crue ».

ZOOM SUR LA GEMAPI

La GEMAPI (taxe correspondant à la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

La CCHVC a délégué cette compétence à l'entente SIAHVVY-PNR et au SMAGER. Elle collecte la fiscalité correspondante auprès des habitants et la leur reverse intégralement. A ce titre, plusieurs travaux d'envergure (renaturation de l'Yvette et du ru du Rhodon notamment) ont été réalisés ou sont en cours d'étude sur le Territoire. En revanche, bien que les milieux aquatiques puissent indirectement influencer les secteurs industriels et agricoles (eaux de ruissellement), leur gestion et leurs impacts spécifiques ne relèvent pas de la GEMAPI.



Anne Grignon et Alain Seigneur



Inauguration de l'itinéraire cyclable de Choisel le 10 novembre 2024

© Marie Guerre



Programme « Savoir rouler à vélo », à Dampierre-en-Yvelines

© Christophe Dufour

LIAISONS DOUCES Les aménagements cyclables se poursuivent

Les deux premiers itinéraires du Schéma directeur cyclable de la CCHVC sont opérationnels depuis la fin de l'été : l'**itinéraire 7** reliant Grand Maison (Saint-Forget) à Saint-Lambert-des-Bois et l'**itinéraire 5** reliant Cernay-la-Ville via le hameau de la Ferté (Choisel) à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, circuit de la Véloscénie (Paris > Mont-Saint-Michel).

Un projet au long cours

Depuis sa création en 2013, la CCHVC œuvre pour la préservation et la valorisation du cadre de vie exceptionnel qu'offre son Territoire. Elle participe activement à sa transition écologique et énergétique via, notamment, une politique ambitieuse de développement des mobilités douces. C'est dans ce cadre qu'est né son Schéma directeur cyclable. Initié en 2021 avec le soutien de l'ADEME (Agence de la transition écologique), approuvé en mars 2022, il prévoit 17 itinéraires cyclables sur plus de 106 km pour un coût total de 19,6 millions d'euros avec un objectif de réalisation en 10 ans.

En décembre 2023, la CCHVC obtient une subvention importante de l'État avec un nouveau challenge à relever : l'obligation d'une mise en œuvre passée de 10 à 6 ans (cf ci-contre : AAP territoires cyclables).

Travaux en cours :

📍 L'**itinéraire 7 (Saint-Forget > Saint-Lambert-des-Bois)** est presque terminé. Reste à aménager un tronçon le long de la RD13 au niveau du hameau de Trotigny.

A venir :

📍 L'**itinéraire 10 (Chevreuse > Le Mesnil-Saint-Denis)** permettra à terme d'aller de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à la gare de La Verrière. Fin des travaux d'ici l'été 2025. Le tronçon du Grand Ambesis au Mesnil-Saint-Denis vers la RD 13, nécessitant de l'acquisition foncière, devrait être opérationnel pour fin 2025. Cependant, même non-aménagé, il reste praticable à vélo.

📍 Des études sont en cours pour aménager un tronçon de l'itinéraire 1 reliant la piste cyclable qui va de **Grand Maison à Saint-Lambert-des-Bois** vers le Mesnil-Saint-Denis via le Hameau de la Brosse. Travaux prévus courant 2025.

D'autres axes seront étudiés voire réalisés en 2025 :

📍 L'**axe entre Dampierre et Senlis** le long de la RD 91. Une pré-étude est faite et l'acquisition foncière est en cours de négociation.

📍 L'aménagement de l'**itinéraire 17** reliant la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse au lycée de la Vallée de Chevreuse à Gif-sur-Yvette via la rue Ditte, à l'issue de la phase de test, est en cours de finalisation.

📍 En concertation avec la DDT (direction départementale des Territoires) et les services de l'État, une piste entre la mairie de Lévis-Saint-Nom et le hameau de l'Yvette est en cours d'étude, avec deux contraintes importantes : le passage en lisière de bois qui impose des autorisations administratives spécifiques et la nécessité d'acquisition foncière.

1

Les intempéries du mois d'octobre ont causé quelques dégâts qui n'empêchent pas le passage sur la liaison reliant la route de la Madeleine et Saint-Lambert-des-Bois. Tous les aménagements sont faits avec des revêtements perméables avec un hérisson en pierre (lit de gravier qui permet le drainage des pistes) : l'eau s'infiltre et ne crée donc pas de flux de surface.

APPEL À PROGRAMME

« Territoires cyclables »



Le Fonds national des mobilités actives a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités. En 2023, un appel à programmes « Territoires cyclables » est expérimenté dont le but est d'accompagner quelques territoires peu ou moyennement denses dans la réalisation de programmes d'itinéraires plus complets et ambitieux.

En décembre 2023, la CCHVC est retenue parmi une dizaine d'autres lauréats en France, avec une **subvention à la clé de 9,3 millions d'euros**. Un financement exceptionnel puisqu'il représente la moitié du coût total du Schéma directeur cyclable et le montant attribué le plus important du programme national. Avec une contrainte cependant : une obligation de mise en œuvre passée de 10 à 6 ans. Un vrai challenge technique au regard de la complexité de certains dossiers avec acquisition foncière et surtout l'obtention des multiples autorisations au regard de la protection des sites et de l'environnement.

SAVOIR ROULER À VÉLO

Développer les usages du vélo dès le plus jeune âge

La CCHVC est engagée depuis 2023 dans le SRAV (Savoir rouler à vélo), programme interministériel d'apprentissage du vélo, pendant du Savoir nager qui existe depuis de nombreuses années déjà. Le programme doit permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'**apprendre à se déplacer à vélo avant leur entrée au collège**.

Piloté dans les dix communes de la CCHVC par Christophe Dufour de l'association saint-rémoise Veloxygène, le SRAV prend la forme d'une **formation de 10h en 3 modules d'acquisition de compétences** (savoir pédaler, circuler, rouler).

Il se déroule dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement sur le temps scolaire. Avec des bénéfices multiples pour les enfants puisqu'il permet le développement de l'autonomie, la lutte contre la sédentarité et la participation à la transition écologique.

Sur l'année scolaire 2023-2024, 19 classes ont été concernées, soit environ **489 élèves** formés. Une vraie réussite renouvelée cette année scolaire 2024-2025.

🌐 www.savoirroulervelo.fr

Madame Desrivières, enseignante de CM2 à l'école Jean Moulin de Saint-Rémy-lès-Chevreuse :

« Nous avons divisé la classe en deux groupes de 15 élèves : un groupe suivi par l'équipe de Christophe Dufour, l'autre par mon intervenant sportif et moi-même. Les enfants ont appris la signalisation, à respecter les règles, notamment pour rouler en groupe, ce qui n'était pas intuitif pour eux. A l'issue du programme, nous avons rejoint les Granges de Port Royal à vélo pour pique-niquer. C'était stimulant pour les enfants d'avoir un objectif.

Le bilan est positif à plusieurs niveaux :

- Pour les enfants, qui se sont rendu compte qu'ils n'utilisaient pas forcément bien leurs vélos et qui ont aussi appris des notions de maintenance et de technique.

- Pour les parents qui sont plus sereins à l'idée de laisser leurs enfants aller au collège à vélo et qui ont pris conscience de l'importance de bien adapter le vélo à l'âge et à la taille de leur enfant. »

TRANSPORT À LA DEMANDE (TÀD)

ET LIGNES DE BUS RÉGULIÈRES

Les dernières nouvelles

Pour rappel, ces deux services ont été confiés par Île-de-France Mobilités à la société Transdev (voir les numéros 4 et 5 de l'Intercommunale).

- Suite aux dysfonctionnements observés en janvier 2024, un passage en sous-traitance avec la SAVAC a été décidé et mis en place le 1^{er} mars.
- De nouvelles grilles horaires, plus étendues, avaient été annoncées pour janvier, elles sont finalement prévues pour juillet.
- Un projet expérimental de mutualisation du TÀD avec la CC du Pays de Limours n'a pu aboutir.
- Une étude est en cours afin de mettre en place des lignes de **co-voiturage entre les communes de la CCHVC et Saclay**. Ce nouveau service fonctionnera comme les bus, avec des arrêts où les usagers pourront se rendre et activer l'application afin d'être « pris en stop » par des conducteurs.

ÉTUDE SUR LA MOBILITÉ

EN VALLÉE DE CHEVREUSE

Pour des déplacements plus durables

Pilotée par l'État et menée en concertation avec les communes de la CCHVC (ainsi que certaines communes de l'agglomération de Rambouillet), la Direction départementale des territoires des Yvelines, le Département, Île-de-France Mobilités et la DGALN (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature), une étude sur les mobilités est menée depuis le mois d'août dernier.

Son but : identifier les actions à mettre en place pour s'assurer une **mobilité de qualité pour tous**. Elle englobe plusieurs axes de réflexion : mobilités intermodales, stationnement, nuisances sonores, fluidité des trajets, nouveaux modes de déplacements écologiquement respectueux, etc. Pour ce faire, **six ateliers** sont organisés entre les mois d'octobre et janvier, animés par le cabinet 28° Design et regroupant particuliers, associations et entreprises souhaitant oeuvrer pour une mobilité durable. L'étude doit être rendue en mars. Nous vous en reparlerons dans le prochain numéro de l'Intercommunale.



LES JEUX OLYMPIQUES au cœur de la Vallée

Notre territoire a eu le privilège d'accueillir les Jeux Olympiques cet été. Avec pour point d'orgue le passage de la flamme olympique à Saint-Rémy-lès-Chevreuse le 23 juillet et les épreuves de cyclisme sur route à travers plusieurs communes de la CCHVC les 3 et 4 août.



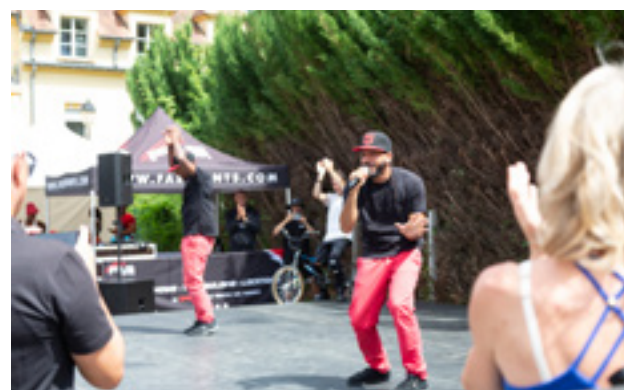
La flamme olympique à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

© Service Communication-SRLC



Passage de l'épreuve de cyclisme sur route à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

© Marie Guerre



Village olympique à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

© Marie Guerre

LA ROUTE DES 4 CHÂTEAUX une course hors du commun

La 22^e édition de la Route des 4 Châteaux a eu lieu le 17 novembre dernier. Le tracé, 17,9 km à travers des paysages naturels et des sites historiques du Territoire, reste le même. Avec une nouveauté cette année : les coureurs ont pu apprécier la cour d'honneur et le portail en fer forgé tout récemment rénové du château de Dampierre.

Comme à son habitude, elle a rencontré un grand succès avec quelques 3 000 participants, dont un à pieds nus, dans une ambiance toujours aussi festive et conviviale.

A droite : Jean-Noël Barrot court pour l'association Dunes d'Espoir
Ci-dessous de gauche à droite : traversée de Chevreuse, podium femmes, podium hommes



© Marie Guerre



© Carole Mizrahi



© Marie Guerre



© Lens Production



© Lens Production

FÊTE DU VÉLO ! Ensemble pour une mobilité durable

La 2^e édition de la Fête du vélo organisée par la CCHVC a eu lieu le 16 juin dernier sur le parking de la Maison Claude Génot à Chevreuse.

Le programme, légèrement modifié du fait d'une météo capricieuse, comptait trois temps forts :

🚲 **Une convergence à vélo**, sous la forme d'un départ commun depuis chaque commune vers le village d'animation.

🚲 **Un village d'animations** qui réunissait une piste draisienne, un airbag freestyle, un plateau d'éducation routière à vélo, un village olympique avec tir à la carabine laser, un skatepark grandeur nature, un stand réservé à la pratique de la marche, un stand de marquage antiviol gratuit, des balades à poney et des foodtrucks.

🚲 **Un parcours et un rallye découverte** à travers le territoire. Du 1^{er} au 15 juin, les habitants de la Vallée étaient invités à parcourir 40 km en VTC via 9 points emblématiques, à l'aide d'une carte de route à télécharger. Des lots offerts par la CCHVC ont été remis aux plus vaillants le jour de l'événement.

Une troisième édition est en cours de réflexion, nous vous tiendrons informés du programme dès que possible.

veloenvalleedechevreuse.fr

DÉCHÈTERIE DU MESNIL-SAINT-DENIS

Une continuité de services à Maurepas

Depuis juin dernier, les habitants du Mesnil-Saint-Denis sont invités à déposer leurs déchets encombrants ou spécifiques à la **déchèterie de Maurepas**. Une dizaine de bennes sont à disposition et couvrent une multitude de catégories de recyclage : bois, ferraille, cartons, plastiques, déchets végétaux, gravats, verre, papier, batteries, huiles moteur, pneus, monstres ménagers (cuisinières, réfrigérateurs, etc.), textiles, matériels informatiques, hi-fi & vidéo, miroirs, vitres, moteurs de motoculteurs et outillage, mobylettes, vélos, polystyrène, etc.

La plage d'ouverture est également beaucoup plus large (du mercredi au dimanche) offrant une grande souplesse aux usagers.

La CCHVC, sous l'impulsion des maires concernés, négocie actuellement un contrat déchets avec un nouveau gestionnaire pour remplacer le SIEED. Toutes les options permettant d'avoir une continuité de services sont étudiées.

Nous vous rappelons que les nouveaux badges remplaçant ceux du SIEED sont toujours disponibles à la déchèterie de Maurepas :

📄 www.saint-quentin-en-yvelines.fr/dechetteries/



DÉLIBÉRATIONS

Extrait des dernières délibérations. L'intégralité des délibérations ainsi que les comptes rendus des conseils communautaires sont disponibles sur www.cchvc.fr > Statutaire > Conseils communautaires.

BUD : Budget - EVE : Événementiels - DEV : Développement économique - ENV : Environnement - URBA : Urbanisme - MOB : Mobilités - LD : Liaisons douces

Conseil communautaire du 23 avril 2024 :

- ➡ **Délib. n° 2024.04.01 – ENV :** Autorisation à signer le marché « Etude de mobilité en Vallée de Chevreuse »
- ➡ **Délib. n° 2024.04.02 ENV :** Désignation de nouveaux délégués au SIAHVV pour les communes de Choisel et Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- ➡ **Délib. n° 2024.04.03 – ADM :** Autorisation à la Présidente pour signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre « Maintenance et travaux de gros entretien sur les installations d'éclairage public, éclairages sportifs, pose et dépose des illuminations »
- ➡ **Délib. n° 2024.04.04 – ENV :** Désignation des représentants de la CCHVC à l'ALEC 78
- ➡ **Délib. n° 2024.04.05 – LD :** Adhésion au CEREMA
- ➡ **Délib. n° 2024.04.06 – LD :** Autorisation à conventionner avec le CEREMA pour une mission de contrôle des travaux réalisés dans le cadre de l'AAP Territoires Cyclables 2023

Conseil communautaire du 4 juin 2024 :

- ➡ **Délib. n° 2024.06.01 – ADM :** Désignation de délégués au SIOM pour la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- ➡ **Délib. n° 2024.06.02 – LD :** Demande de subvention au PNR pour le CR5

NICHOIRS À MÉSANGES

Opération renouvelée

Pour la 2^e année consécutive, la CCHVC a décidé de lutter contre les chenilles processionnaires par l'attribution aux habitants de 200 nichoirs à mésanges. Celles-ci sont en effet de grandes consommatrices de chenilles processionnaires et constituent un moyen de lutte curatif et préventif, efficace et naturel. Stéphanie, Choisélienne, en a bénéficié cette année :

« Nous avons de grands pins au fond du jardin et avons déjà fait retirer les nids mais ils sont revenus. Nous avons donc décidé de tester le nichoir à mésanges mais n'avons pas encore de retour sur son efficacité. Nous avons également demandé des pièges à phéromones proposés par la commune de Choisel. À cause de mon chat, je ne mets pas de mangeoires chez moi mais mes voisins proches le font et cela attire les oiseaux dont des mésanges. Je pense que tous les moyens sont bons pour essayer de renouveler leur population que je trouve moins dense qu'il y a quelques années. »



Du changement sur la taxe de séjour

Instaurée par les communes ou intercommunalités, cette taxe dite locale peut être créée par les communes touristiques, les stations classées de tourisme, les communes du littoral ou de montagne ou plus généralement par les communes ou intercommunalités réalisant des actions de promotion en faveur du tourisme ou de protection ou de gestion de leur espace naturel.

Due par les personnes séjournant dans des hébergements de vacances (hôtel ou résidence de tourisme, meublé de tourisme, chambre d'hôtes, village de vacances ou encore hébergement de plein air comme les campings, les aires de camping-cars, etc.), cette taxe directe est strictement encadrée par la loi :

- elle définit son assiette puisque celle-ci est calculée par personne et par nuit ;
- elle soumet son montant à des seuils et des plafonds variant selon le type d'hébergement concerné et leur classement ;
- elle prévoit des exonérations en faveur de certaines personnes comme les enfants de moins de 18 ans, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire, les bénéficiaires d'un logement d'urgence, etc. ;
- elle instaure des taxes dites additionnelles au profit de certaines entités publiques.

Pratiquement, **la taxe de séjour est payée par le vacancier soit directement auprès du professionnel l'accueillant, soit auprès du professionnel assurant le service de réservation par internet**. Ces professionnels déclarent et reversent les sommes collectées à la commune ou à l'intercommunalité, qui, elles-mêmes, doivent reverser la part reçue au titre des taxes additionnelles à la taxe de séjour.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, date d'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la CCHVC, la taxe de séjour collectée se décomposait en deux parties :



Vidéoprotection

La CCHVC contribue à la **mise en place d'un service de vidéoprotection au sein des communes qui le souhaitent**. Le but : les décharger de la procédure (mise en concurrence, analyses, notification du marché), obtenir un groupement de commandes et ainsi mutualiser les prix.

Huit communes ont montré leur intérêt : Choisel, Dampierre, Le Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle,

- La taxe de séjour versée au profit de la CCHVC et dont le montant variait de 0,20 € à 2,50 € suivant le type d'hébergement concerné et son classement ;
- La taxe additionnelle à la taxe de séjour instaurée par la loi au profit de la Société du Grand Paris et dont le montant est fixé à 15 % du montant de la taxe de séjour votée par la CCHVC.

Or la loi de finances 2024 (*loi du 29 décembre 2023*) a introduit une modification substantielle de la taxe de séjour en créant une nouvelle taxe additionnelle à la taxe de séjour et ce, au profit d'Île-de-France Mobilités (IDFM), l'autorité organisatrice des transports publics en Ile-de-France. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les personnes acquittent donc dorénavant une taxe de séjour se décomposant en trois parties :

- La taxe de séjour versée au profit de la CCHVC et dont le montant n'a pas varié ;
- La taxe additionnelle à la taxe de séjour instaurée au profit de la Société du Grand Paris et dont le montant est toujours fixé à 15 % du montant de la taxe de séjour votée par la CCHVC ;
- Une nouvelle taxe additionnelle à la taxe de séjour instaurée, cette fois, au profit d'IDFM et dont le montant a été fixé à 200 % du montant de la taxe de séjour votée par la CCHVC.

Ces deux taxes additionnelles sont reversées en intégralité par la CCHVC à la société du Grand Paris et à IDFM.

Enfin, par délibération en date du 21 juin 2024, le Conseil Départemental des Yvelines a, à son tour, institué une taxe additionnelle de 10% sur la taxe de séjour, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, à titre d'illustration, **sur un montant de taxe de séjour de 3,25 €** payé par personne et par nuit par un vacancier, **1 € revient à la CCHVC, 0,15 € revient à la Société du Grand Paris, 2 € à IDFM et 0,10 € au Département**.

MUTUALISATION

Lévis-Saint-Nom, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois et Senlis (Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse ayant déjà leur propre système). Une étude de besoin a été engagée fin 2023 et courant 2024.

À chacune d'elles désormais, en fonction de ses besoins, de mettre en place et de concrétiser ses installations.

“ La CCHVC poursuit ses actions selon la colonne vertébrale qu’elle s’est donnée, autour de la préservation et de la valorisation durable de notre cadre de vie. » — Anne Grignon, Présidente de la CCHVC

Bonnes fêtes
de fin d'année!



cchvc.fr



L'INTERCOMMUNALE

N°6

HIVER 2024

Journal de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse